

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Version révision : v12

Date de révision et d'application : 01/01/2021

Article 01 – Généralités

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les prestations effectuées par TOOEEASY. La signature, le passage d'une commande ou l'acceptation d'un devis par le CLIENT entraîne l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente. Les Conditions Générales de Vente peuvent évoluer sans préavis, le CLIENT dispose d'un droit de consultation des Conditions Générales de Vente sur le site internet de TOOEEASY dans l'espace « Nos documentations ». Les Conditions Générales de Vente applicables sont les versions accessibles à la date de consultation.

Article 02 – Définitions

TOOEASY : désigne l'entreprise TOOEEASY, dont le siège social est Le NUMBER ONE – 25 Rue Frédéric CHOPIN - 26000 VALENCE, France, SIRET 518 675 970 00025, Code NAF 6201 Z.

CLIENT : désigne toute personne physique ou morale signataire d'un bon de commande ou devis sous format papier ou électronique.

SERVICES : désigne l'ensemble des prestations de toutes natures effectuées par TOOEEASY pour le compte du CLIENT.

FOURNISSEUR : désigne toute personne physique ou morale auprès de laquelle TOOEEASY souscrit tout contrat dont l'objet est en rapport avec ou découle de SERVICES.

RÉSEAU : ensemble d'installations assurant soit la transmission, soit la transmission et l'acheminement entre les points de terminaison de ce réseau de données ou de signaux de télécommunications ainsi que l'échange des informations de commande et de gestion qui y sont associées.

INTERNET : ensemble de réseaux de toutes tailles interconnectés par le protocole IP.

OPEN SOURCE : logiciel libre de droit et dont la propriété appartient au client final après paiement de la prestation

SITE INTERNET / SITE WEB : ensemble structuré de pages composé d'éléments textuels, graphiques, photographiques, audio ou vidéo dans des formats standardisés disponible uniquement sur un navigateur web.

APPLICATION INTERNET / APPLICATION WEB : ensemble de page composant un logiciel et accessible de façon privative et fonctionnant sur un navigateur web.

APPLICATION MOBILE : ensemble logiciel fonctionnant uniquement sur des supports mobiles (téléphone, tablette) sous système d'exploitation iOS et Android et téléchargeable sur des stores.

REFERENCEMENT SEO : Actions permettant d'être présent et visible sur un moteur de recherche.

REFERENCEMENT SEM : Actions payantes permettant de générer un trafic visiteur vers un site ou une application.

STORES : Plateformes de publication des APPLICATIONS MOBILES désignant uniquement APPS STORE sur iOS et PLAY STORE sur Android.

COMMUNITY MANAGEMENT : Ensemble des prestations en relation avec les réseaux sociaux (gestion, création, publicité). Il peut également être inclus des prestations de gestion de contenus sur des sites internet et de l'emailing

ESPACE WEB : désigne un espace de stockage alloué par un FOURNISSEUR pour l'hébergement de chaque SITE WEB du CLIENT.

PUBLICATION : désigne l'action de transfert du SITE WEB du CLIENT sur un ESPACE WEB. La PUBLICATION désigne la livraison.

Article 03 – Droits

3. a Droits des images

Le CLIENT doit s'assurer d'avoir les droits nécessaires sur les images et les contenus fournis à TOOEEASY et engage sa responsabilité. TOOEEASY s'engage à n'utiliser que des images ou photos libres de droit ou dont les droits sont acquis sur des banques d'images.

3. b Propriété intellectuelle

Une fois la prestation payée par le CLIENT, TOOEEASY cède l'intégralité des droits de création au CLIENT. Au titre de la cessation des droits d'auteur, TOOEEASY cède l'intégralité des droits de publication, impression et diffusion au CLIENT de TOOEEASY.

3. c Utilisation des marques, logos et supports

TOOEASY peut utiliser la marque, les logos et les supports papiers ou digitaux du CLIENT à des fins de promotions ou commerciales (Site internet, brochure, ...). TOOEEASY s'engage à ne pas divulguer d'informations confidentielles présentes sur les visuels du CLIENT utilisé. Le CLIENT peut s'opposer à l'utilisation de sa marque, de ses logos et ses supports papiers ou digitaux en faisant une demande à TOOEEASY par mail.

3. d Cahier des charges

Afin de réaliser un projet, TOOEEASY est susceptible de réaliser un cahier des charges (CDC) exprimant les demandes du client mais également des propositions innovantes et à valeur ajoutées pour le client. Ce CDC est réalisé à titre gracieux et permet la réalisation du devis et de savoir les développements qui devront être effectués. Ce document confidentiel est protégé par le secret professionnel et établis exclusivement pour ses destinataires. De fait, il ne pourra pas être reproduit ni utilisé dans l'accord de TOOEEASY. L'utilisation de ce CDC à des fins de consultation de concurrent ou pour la réalisation du projet sans TOOEEASY est interdite (sur les propositions faites par TOOEEASY et non demandé initialement dans les demandes client). Le client s'expose alors à une clause pénal de 10 000 € en cas d'exploitation de données ne le concernant pas pour couvrir la propriété intellectuelle de TOOEEASY et le travail de réalisation du CDC.

Article 04 – Site internet et application web (prestation internet)

4. a Codes de programmation

Les codes de programmation sont régis par la propriété intellectuelle. La PRESTATION INTERNET est, après paiement de l'intégralité de la commande, la propriété exclusive du CLIENT. Le CLIENT peut récupérer, ou diffuser sur un autre media tout ou partie du contenu de la PRESTATION INTERNET. La PRESTATION INTERNET est élaboré OPEN SOURCE. Tous les codes de programmation sont récupérables par d'autres développeurs.

4. b Conception du site internet

La PRESTATION INTERNET est conçu à l'aide d'un cahier des charges et / ou un projet et / ou un devis remis au CLIENT. Cahier des charges ou Projet contiennent toutes les spécificités et fonctionnalités. En cas de litige, son contenu fait foi. Toutes prestations ou fonctionnalités non

précisées dans le cahier des charges ou le projet est considérés comme ne faisant pas partie de la PRESTATION INTERNET et sera soumis à facturation.

4. d Informations et rédactionnel

le CLIENT devra fournir l'ensemble des éléments pour la PRESTATION INTERNET. Cela comprend les éléments rédactionnels (photos, textes, vidéos) mais aussi les traductions si nécessaires et tous les éléments rentrant dans le développement des fonctionnalités du site internet (liste de villes, de pays, formules de calcul, grille de frais, ...) dans un format informatique usuellement lisible. Sauf mention contraire, l'insertion du contenu est à la charge du CLIENT.

4. e Mise à jour, compatibilité et responsabilité

Pour un SITE INTERNET non administrable, toutes demandes de modification requièrent une prestation qui sera facturée sous la forme forfaitaire quelques soit les modifications (textes, photos, vidéos).

Pour les autres PRESTATIONS INTERNET, les mises à jour comprises englobent le renouvellement des textes, des photos, des vidéos uniquement sur des zones non administrables. Les mises à jour sont facturées dans la maintenance du SITE INTERNET sous réserve d'un crédit suffisant.

Ne sont jamais inclus : la refonte intégrale de la charte graphique, les travaux photo (modification, retouche, dimension, ...) et vidéo ou la création de nouvelles pages. Ces SERVICES seront facturés à la clientèle. Tous les contenus devront être fournis sous forme informatique (fichier Word pour les textes et format image JPG, PNG). La compatibilité de la PRESTATION INTERNET est garantie sur les 3 dernières versions des navigateurs suivants : Chrome, Mozilla, Safari, Edge. TOO EASY n'est pas tenu responsable du fonctionnement des prestataires externes (paiement, livraison, applicatifs, ...). TOO EASY n'est pas responsable de l'évolution des outils tiers utilisés dans le cadre du projet.

4. f Reprise de site internet

Dans le cadre de reprise de site, le CLIENT devra s'assurer d'avoir la propriété des codes sources. TOO EASY ne sera pas tenu pour responsable des bugs, anomalies et problèmes relevant de la conception initiale du site réalisé.

4. g Garantie et maintenance

La PRESTATION INTERNET est garanti pendant une durée de 90 jours après la mise en ligne. Sans contestation dans les 90 jours, la PRESTATION INTERNET est réputé accepté. Tout désaccord éventuel doit être signalé par écrit dans ce délai. Pendant cette garantie, TOO EASY s'engage sur la maintenance corrective sur la PRESTATION INTERNET. La maintenance évolutive n'est pas comprise. A l'issue de cette période, il est possible de souscrire soit un contrat de maintenance.

Article 05 – Application mobile

4. a Codes de programmation

Les codes de programmation sont régis par la propriété intellectuelle. L'APPLICATION MOBILE est, après paiement de l'intégralité de la commande, la propriété exclusive du CLIENT. L'APPLICATION MOBILE est uniquement développée pour les systèmes ANDROID et IOS. L'APPLICATION MOBILE est élaborée à partir de langage OPEN SOURCE. L'APPLICATION MOBILE en hybride natif est une application commune qui est compilé pour ANDROID et IOS. L'apparence est commune sur les deux systèmes d'exploitation. L'APPLICATION MOBILE en natif est une application qui utilise les fonctions du téléphone. Le rendu visuel entre ANDROID et IOS peut donc varier en fonction du système d'exploitation.

4. b Conception de l'application mobile

L'APPLICATION MOBILE est conçu à l'aide d'un cahier des charges et / ou un projet et / ou un devis remis au CLIENT. Cahier des charges ou Projet contiennent toutes les spécificités et les fonctionnalités. En cas de litige, son contenu fait foi. Toutes prestations ou fonctionnalités non précisées dans le cahier des charges ou le projet est considérés comme ne faisant pas partie de L'APPLICATION MOBILE et sera soumis à facturation.

4. d Informations et rédactionnel

le CLIENT devra fournir l'ensemble des éléments pour l'APPLICATION MOBILE. Cela comprend les éléments rédactionnels (photos, textes, vidéos) mais aussi les traductions si nécessaires et tous les éléments rentrant dans le développement des fonctionnalités du site internet (exemple liste de villes, de pays, formules de calcul, grille de frais, ...) dans un format informatique usuellement lisible. Sauf mention contraire, l'insertion du contenu est à la charge du CLIENT.

4. e Mise à jour, compatibilité et responsabilité

Pour une APPLICATION MOBILE, au-delà du délai de garantie, toute demande de mise à jour rentre dans le cadre de la maintenance de l'APPLICATION MOBILE.

La compatibilité de l'APPLICATION MOBILE est garanti sur les 3 dernières versions des systèmes d'exploitation suivants : ANDROID et IOS.

En dehors d'éventuels problèmes techniques et dysfonctionnement et en raison de règles changeantes et évolutives, TOO EASY ne sera pas tenu responsable en cas de refus ou de retard de publication sur les STORES. Le CLIENT doit vérifier la conformité de l'APPLICATION MOBILE avec les conditions générales des STORES. TOO EASY n'est pas tenu responsable du fonctionnement des prestataires externes (stores, paiement, livraison, applicatifs, ...). TOO EASY n'est pas responsable de l'évolution des outils tiers utilisés dans le cadre du projet.

4. g Garantie et maintenance

L'APPLICATION MOBILE est garantie pendant une durée de 90 jours après la mise en ligne sur les STORES. Sans contestation dans les 90 jours, l'APPLICATION MOBILE est réputé accepté. Tout désaccord éventuel doit être signalé par écrit dans ce délai. Pendant cette garantie, TOO EASY s'engage sur la maintenance corrective sur l'APPLICATION MOBILE. La maintenance évolutive n'est pas comprise. A l'issue de cette période, il est possible de souscrire soit un contrat de maintenance.

Article 06 – Référencement

6. a Définition

Le référencement se compose du NATUREL SEO (existence et positionnement), du MARKETING SEM (actions publicitaires) et du SOCIAL SEA (réseaux sociaux).

6. c Prestations

TOO EASY établit une stratégie de référencement NATUREL, MARKETING et SOCIAL à l'aide des éléments que le CLIENT communique. TOO EASY réalise différentes actions convenues dans le contrat ou le devis de référencement sur les éléments donnés par le CLIENT. Le référencement s'effectuant sur des moteurs de recherche privé, TOO EASY a une obligation de moyens non de résultats et ne peut s'engager sur la réussite du référencement.

6. a Référencement SEO

Seul les PRESTATIONS INTERNET sont concernées par le REFERENCEMENT SEO qui dépend du contenu éditorial, du référencement technique, de popularité et de la mesure d'audience. TOO EASY garantit un référencement mais ne garantit pas un positionnement SEO.

Une PRESTATION INTERNET comprend le référencement technique tel que défini dans le guide « le référencement naturel » présent sur l'espace client ou sur demande. Pour un bon REFERENCEMENT SEO, le client doit satisfaire à des obligations de contenu de qualité et une information claire sur les mots clés pour lesquels il souhaite apparaître.

Des packs optionnels de REFERENCEMENT SEO de popularité sont recommandés notamment pour les sites non existants. TOO EASY s'engage sur minimum 75% d'inscription sur les liens de popularité au bout de 6 mois. Compte tenu que ces sites relèvent du secret industriel, la liste ne pourra être communiqué au CLIENT qu'en cas de litige et le CLIENT ne pourra pas la transmettre à des tiers sous peine de poursuite pour préjudice envers notre expertise.

Le REFERENCEMENT SEO d'un site est atteint au bout de 1 mois et l'optimum de positionnement au bout de 6 mois. Le paiement d'un référencement ne garantit pas le résultat mais des moyens mis en œuvre pour avoir un positionnement. TOO EASY conseille, tous les ans, l'établissement d'une étude et le renouvellement du référencement du site CLIENT.

6. b Référencement SEM

Le REFERENCEMENT SEM se compose d'un forfait variable en fonction de la nature et du nombre de prestation. Toutes les dépenses publicitaires (campagne, frais de liste, routage, ...) sont exclues du forfait. Le REFERENCEMENT SEM est automatiquement reconduit mensuellement. Le CLIENT peut à tout moment sans préavis demander la suspension ou l'arrêt de son REFERENCEMENT SEM. Sa demande sera traitée dans un délai maximum de 24h ouvrés. TOO EASY exploite des régies publicitaires (Google Ads, Facebook Ads, LinkedIn Ads, ...) et ne peut garantir ni le positionnement ni l'apparition des publicités du fait d'algorithme propre ne permettant ces demandes.

6. c Référencement SEA

Le REFERENCEMENT SEA consiste à des prestations éditoriales (réseaux sociaux, blogs, webmastering,...) sous la forme de textes ou de visuels. Le REFERENCEMENT SEA est une prestation mensuel reconduite automatiquement équivalente à un temps de travail. Les engagements sur le nombre de publications sont données à titre indicatif et peuvent variées en fonction du type de publication. Le CLIENT peut à tout moment sans préavis demander la suspension ou l'arrêt de son REFERENCEMENT SEA. Sa demande sera traitée dans un délai maximum de 24h ouvrés.

Article 07 – Adresses mails

7. a Prise en charge

La fourniture d'adresses mails est un service gratuit pour le CLIENT dont TOO EASY gère son NOM DE DOMAINE et son HEBERGEMENT. Le service offre la possibilité de 20 créations d'adresses mails. Toutes demandes de créations supplémentaires imposent des frais supplémentaires. Une création équivaut à la mise en place d'une adresse mail même si celle-ci a été supprimé ultérieurement.

7. b Périmètre

Le service d'adresse mail se définit comme le service permettant l'envoi et la réception de messages email depuis le serveur de messagerie de TOO EASY. L'utilisateur des adresses mails est garanti en service POP. Le partage d'adresse mails n'est pas possible avec la messagerie TOO EASY. L'envoi de mailing depuis la messagerie de TOO EASY n'est pas autorisé et peut entraîner des blocages. Pour des raisons de sécurité, certains pays ne peuvent communiquer avec les serveurs de messagerie de TOO EASY. Le CLIENT peut demander la liste des pays sur demande. Dans ce cas, le CLIENT devra opter pour une solution de messagerie payante comme Microsoft OFFICE 365.

7. c Prestations et interventions

TOO EASY s'engage à installer une boîte mail et à expliquer l'installation des boîtes mails. Des Tutoriels sont disponibles sur l'espace client. Des interventions supplémentaires payantes peuvent être réalisées. En cas d'intervention sur des problématiques dont TOO EASY n'est pas en cause, des frais s'appliqueront. Les logiciels de messagerie sur ordinateur ou mobiles n'entrent pas dans le périmètre du service de TOO EASY.

7. d Responsabilités

TOO EASY n'est pas responsable sur la mauvaise délivrabilité ou réception des mails du fait que les serveurs de réception sont externes au RESEAU TOO EASY, sur la réception de courrier indésirable. TOO EASY n'est pas responsable des logiciels et matériels utilisés par le CLIENT.

Article 08 – Hébergement

8. a Disponibilité hébergement

TOO EASY ne peut directement être tenu responsable de problèmes de connexion ou d'indisponibilité ou de lenteur du RÉSEAU dépendant de son FOURNISSEUR ou d'un problème de piratage. TOO EASY s'engage à intervenir dans les 4H ouvrées après signalement du problème

8. b Responsabilité

La responsabilité de TOO EASY ne pourra être engagée que si la disponibilité du serveur est inférieure à 99% du temps sur le mois calendaire. Le CLIENT pourra alors demander le remboursement du coût de son hébergement sur le mois calendaire.

8. c type d'hébergement

L'offre d'hébergement de type mutualisé, virtualité et dédié comprend les services de SAUVEGARDE, d'assistance, de SAV, de maintenance serveur. TOO EASY détermine la bande passante, la puissance et l'espace disque nécessaire au début du projet INTERNET. L'offre d'hébergement (lenteur, espace disque, dysfonctionnement, ...) suivant l'évolution du projet INTERNET. TOO EASY s'engage à informer le CLIENT en lui indiquant de changer l'offre d'hébergement. En cas de refus de changement, TOO EASY se réserve le droit de pouvoir limiter l'offre d'hébergement pour ne pas impacter son infrastructure.

8. d paiement

Les frais d'hébergement sont payables mensuellement à terme échu par prélèvement sauf accord de TOO EASY et renouvelable tacitement tous les mois. Le CLIENT peut résilier à tout moment son contrat d'hébergement en respectant un préavis 2 mois plein (mois en cours + 2 mois). La demande de résiliation doit être faite par courrier recommandé. En cas d'impayés sur les factures d'hébergement, TOO EASY se réserve le droit sous 1 mois après l'impayé de mettre fin unilatéralement au contrat d'hébergement. Cette information sera notifiée par courrier indiquant la date de rupture du contrat et le préavis d'hébergement ne sera pas dû par le CLIENT.

Article 09 – Infographie et webdesign

9. a Propriété

Les webdesign et infographies sont régis par la propriété intellectuelle. Le webdesign et l'infographie est, après paiement de l'intégralité de la commande, la propriété exclusive du CLIENT. Ainsi, le CLIENT peut récupérer, ou diffuser sur un autre média tout ou partie du contenu de son webdesign ou ses infographies.

9. b Prestation

Toutes nos prestations d'infographie se composent de webdesign et maquettes « non limité ». Au-delà de trois maquettes différentes si nécessaire et au maximum 6 séries de retouches par design (page ou visuel), TOO EASY pourra facturer le CLIENT une somme forfaitaire de 60€ HT la série de retouche.

9. c Ressources

Le CLIENT devra remettre à la demande de TOO EASY les ressources photos, logos, textes et tous les éléments nécessaires à l'élaboration du produit. La réalisation des prestations ne pourra débiter qu'après transmission de tous ces éléments.

Article 10 – Réseaux et maintenance informatique

10. a Service hors contrat de maintenance informatique

TOO EASY s'engage à livrer et installer sans supplément les matériels informatiques dans un rayon de 30 km autour de Valence (26). Les frais de réparations et frais de déplacements seront à la charge du CLIENT. Si le problème nécessite un retour en atelier, un devis de réparation sera alors proposé au CLIENT.

10. b Services dans contrat de maintenance informatique

Le CLIENT dispose des garanties comprises dans son contrat de maintenance informatique notamment une intervention dans le cas de pannes dans un délai de 24H ouvrés, le prêt de matériel, la priorité des actions, un numéro d'urgence,...

Article 11 – Nom de domaine

Le paiement du nom de domaine est réalisé pour 12 mois avec tacite reconduction à la date anniversaire. La rupture de contrat ne peut donner lieu à un remboursement sur tout ou partie du montant. Le CLIENT possède un droit d'annulation de ses contrats. Cette demande de résiliation doit être faite par courrier recommandé et le préavis sera de 30 jours. TOO EASY s'engage à mettre à sa disposition à l'échéance de la date anniversaire du contrat les codes d'identification AUTH du nom de domaine. Le CLIENT est, après paiement de sa facture, propriétaire de son nom de domaine tandis que TOO EASY est désigné gestionnaire technique et administratif. Le paiement annuel du nom de domaine se fait par prélèvement automatique par défaut. En cas de défaut de paiement, le propriété du nom de domaine revient à TOO EASY.

Article 12 – Prix et autres frais

TOO EASY se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Le client s'engage à payer le prix de vente en vigueur au moment de sa commande. Dans le cas où la revalorisation des prix excède celui de l'inflation de la convention collective du SYNDEC (indice de référence), le CLIENT possède un droit d'annulation immédiat de ses contrats. Cette demande de résiliation doit être faite par courrier recommandé et le préavis sera de 60 jours.

En dehors des déplacements prévus dans le contrat, tous les déplacements de TOO EASY seront facturés suivant les tarifs en vigueur en sus de la commande (réunion, formation, webdesign, ...).

Article 13 – Délai de livraison

13. a Délai TOO EASY

TOO EASY s'engage à tout mettre en œuvre afin de livrer la commande dans les délais conclus avec le CLIENT. Le CLIENT devra faire une demande précise du délai de livraison au moment de la commande. Un retard n'autorise pas l'acheteur à annuler la vente, à refuser les marchandises. En cas de retard dont la faute incombe EXCLUSIVEMENT à TOO EASY, des dommages et intérêts pourront être demandé par le CLIENT :

- 10% pour un délai de retard compris entre 30 et 60 jours calendaires.
- 20% pour un délai de retard compris entre 60 et 90 jours calendaires.
- 30% pour un délai de retard supérieur à 90 jours calendaires.

Le CLIENT devra prouver que la faute incombe exclusivement à TOO EASY et notamment que TOO EASY n'a pas mis tous les moyens pour livrer le CLIENT dans les temps.

13. b Délai client

En cas de retard dont la faute incombe au CLIENT (délai de réponse, non transmission d'élément, report de projet, validation tardive...), sauf cas de force majeure dont TOO EASY a été informé, le CLIENT devra dédommager TOO EASY pour le préjudice que la société subit (modification de planning, décalage de projet, créneaux sans prestation, ...) suivant :

- 10% pour un délai de retard compris entre 30 et 60 jours calendaires.
- 20% pour un délai de retard compris entre 60 et 90 jours calendaires.
- 30% pour un délai de retard supérieur à 90 jours calendaires.

Suite à la livraison du projet, le CLIENT dispose d'un délai de 60 jours pour mettre en ligne son projet. En cas de dépassement de ce délai, TOO EASY pourra facturer la livraison du projet et des éventuels autres prestations prévues (hébergement, maintenance, ...).

En cas de retard de plus de 60 jours dont la faute incombe au client (insertion des contenus, informations manquantes, modules non fonctionnels,...), TOO EASY peut facturer l'intégralité de la commande et peut facturer les contrats de maintenance ou d'hébergement relevant du projet.

Article 14 – Paiements

14. a Délai et modalité de paiement

TOO EASY établit une facture qui est disponible sur son espace client. Le choix du mode de paiement est défini lors de la commande ou sur la facture.

Le paiement est à effectuer à la date d'émission de la facture sauf mention contraire mentionné sur la facture.

En cas d'une annulation de commande, TOO EASY retiendra, ou le CLIENT devra verser au titre de dédommagement du travail entrepris à la conception du SITE INTERNET ou à la réalisation du SERVICE suivant l'art.18

14. b Phase de paiement

Pour toute commande d'un projet, il est prévu différentes phases standards de paiement :

Acompte à la commande : paiement à effectuer au passage de la commande.

Acompte livraison webdesign : paiement à la validation des webdesign sur l'espace client.

Acompte livraison intégration webdesign : : paiement à la livraison des intégrations au format web / mobile des webdesign.

Acompte livraison projet : paiement à la livraison des projets, après la phase de validation Qualité TooEasy. Le projet peut être une application web, mobile, un site internet, ...

Acompte mise en ligne store : paiement à la validation des applications mobiles sur les stores

Acompte de mise en ligne : paiement à la mise en ligne des projets web

Acompte X jours mise en ligne : paiement à X jours après la mise en ligne des développements (application mobile, web ou site internet)

Article 15 – Cessation d'activité

En cas de cessation d'activité de TOO EASY, le CLIENT s'engage à ne pas poursuivre TOO EASY et ne pas demander de dommages et intérêts. TOO EASY s'engage à maintenir en fonctionnement les SERVICES durant 2 mois après sa cessation d'activité pour que le CLIENT puisse trouver un nouveau prestataire. TOO EASY fournira aussi les ressources des SERVICES au CLIENT. Si la cessation du catalogue et des produits TOO EASY auprès d'un nouveau prestataire de service entraîne une augmentation des tarifs, le CLIENT dispose alors d'un droit d'annulation immédiat de ses contrats. Cette demande de résiliation doit être faite par courrier recommandé et le préavis sera de 60 jours. Dans le cas contraire le CLIENT s'engage à poursuivre son contrat auprès du nouveau prestataire avec les mêmes échéances.

Article 16 – Facturation et délai de paiement

16. a facture non récurrente

Les factures sont payables à leur date d'émission et au plus tard à la date d'échéance indiquée dessus. Le CLIENT dispose d'un délai de 30 jours pour régler sa facture. Tout retard entraîne des pénalités selon l'art 17.

16. b Facture récurrente

Les factures récurrentes sont établies au 1er jour ouvré du mois suivant. Le paiement doit intervenir dans les 15 jours après l'émission de la facture. Le mode de paiement par défaut est le prélèvement automatique. Tout paiement autre que par prélèvement automatique pour les factures récurrentes peut engendrer des frais supplémentaires de 10 € HT / facture au CLIENT au titre de l'élaboration de la facture et de la gestion comptable.

16. c défaut de paiement

Tout défaut de paiement ou incident du CLIENT devra être signalé à TOO EASY, 5 jours ouvrés avant la fin du mois afin de trouver une solution de paiement entre les deux parties. Un rejet de prélèvement entraîne en plus des pénalités de retard applicables selon l'article 17, des frais d'annulation et de représentation du prélèvement. Le montant de ces frais sera de 27,45 € TTC.

16. d Délai de contestation

Si une facture n'est pas contestée dans un délai de 15 jours calendaires après sa date d'émission, une facture est réputée acceptée. Tout désaccord éventuel doit être signalé par écrit dans ce délai.

Article 17 – Pénalités de retard

Les pénalités de retard sont calculés sur les taux légaux applicables aux moments du désaccord CLIENT / TOO EASY (art.L 441-6, alinéa 3 du code du commerce). Ces pénalités sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire.

Article 18 – Délai de rétractation

Le CLIENT dispose d'un délai de rétractation de 15 jours à compter de la date de signature de la commande ou du devis et la rétractation doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi).

Passé ce délai, la commande est considérée comme validée. Toute rétractation partielle ou totale ne pourra se faire sans le paiement (acompte compris) du minimum de commande :

- 30 % avant conception d'un élément graphique
- 50 % après conception d'un élément graphique
- 80 % avant la conception partielle d'un SITE INTERNET, APPLICATION WEB ou MOBILE

Article 19 – Responsabilité

Le CLIENT doit assurer sa propre sécurité informatique notamment de la confidentialité de ses codes d'accès. TOO EASY ne saurait être tenu responsable de tout dégât accidentel ou volontaire causé au CLIENT par des tiers ou par leur connexion au RÉSEAU. Le CLIENT doit s'assurer de la compatibilité de son système informatique ou de celui de tiers avec les applications développées et diffusées par TOO EASY.

TOO EASY ne saurait être tenu responsable de la mauvaise qualité ou du dysfonctionnement de systèmes informatiques appartenant ou exploités par des tiers ou FOURNISSEURS hébergeant ou diffusant les liens informatiques donnant accès aux produits commercialisés par TOO EASY ou de leur incompatibilité avec les applications développées ou distribuées par TOO EASY.

Article 20 – Force Majeure

En cas de force majeure, TOO EASY ne pourrait être responsable d'un quelconque préjudice qui pourrait être subi par le CLIENT. Sont notamment constitutifs de cas de force majeure les événements suivants : guerre, émeute, grève, incendie, explosion, inondation, cyclone, tremblement de terre, sabotage, virus informatique, défaillance d'un système informatique ou tout autre événement indépendant de la volonté de TOO EASY et susceptible de compromettre l'exécution de ses prestations. Cependant, la société TOO EASY s'engage à des sauvegardes régulières sur des systèmes de sauvegarde indépendants.

Article 21 – Juridiction compétente

L'interprétation et l'exécution des présentes conditions générales de vente et de fourniture de prestations de service, ainsi que de tous les actes qui en seront la conséquence, seront soumis au droit français. Tout litige découlant des présentes conditions générales de vente relèvera de la compétence exclusive des tribunaux compétents du ressort du tribunal de commerce de ROMANS SUR ISERE - 26100 même en cas de clause attributive de juridiction contraire.

Article 22 – Politique de confidentialité

En vertu de l'application du Règlement Général de Protection des Données, entrée en vigueur en date du 25 mai 2018, l'acceptation de ces conditions générales de vente donne acceptation de la politique de confidentialité de TOO EASY disponible sur son site internet